



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Motion sur le maintien d'une permanence Banque de France à Pontivy**

DEL-2013-065

**Numéro de la délibération :** 2013/065

**Nomenclature ACTES :** Autres domaines de compétences, vœux et motions

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 05/06/2013

**Date de convocation du conseil :** 30/05/2013

**Date d'affichage de la convocation :** 30/05/2013

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Henri LE DORZE

**Secrétaire de séance :** Mme Julie ORINEL

**Étaient présents :** M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

**Étaient représentés :** M. Gérard DERRIEN par M. François-Denis MOUHAOU, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Christine LE STRAT par Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Jacques PARMENTIER par Mme Annie PESSEL.

**Était absente :** Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ.

## **Motion sur le maintien d'une permanence Banque de France à Pontivy**

### ***Rapport de Monsieur Le Maire***

Ainsi que l'autorise l'article L.331-1 du Code de la consommation, la Banque de France assure une permanence hebdomadaire chaque mardi en sous-Préfecture afin de traiter les dossiers de personnes ou de familles en situation de surendettement.

Cette permanence est d'autant plus indispensable que les besoins de notre territoire correspondent aux statistiques nationales de la Banque de France qui révèlent une augmentation des dépôts de dossiers de surendettement de plus de 60% depuis 2001. Au plus haut de la fréquentation, la permanence de Pontivy a pu enregistrer 393 visites par an.

Aujourd'hui, la crise économique qu'affronte le pays préfigure une augmentation du nombre de dossiers présentés. Or l'intersyndicale du comité d'établissement pour la Bretagne de la Banque de France a alerté les élus, voici plusieurs mois, sur le projet de fermeture du bureau d'accueil de Pontivy. A travers plusieurs courriers, le gouverneur de la banque de France a assuré que l'avenir du bureau d'accueil et d'information (BAI) ferait l'objet de consultations locales avec les élus, ainsi que l'oblige la loi. Cependant, d'après les dernières informations, la fermeture du BAI de la commune de Pontivy serait définitivement envisagée compte tenu d'un seuil d'accueil que leur direction a fixée à 500 personnes par an.

Cette décision allant à l'encontre des promesses jusque-là engagées, il semble opportun d'interpeller la Banque de France.

Non seulement cette suppression constituerait, après la fermeture du tribunal d'instance, une contrainte supplémentaire pour la Ville dont les moyens ne lui permettent pas de suppléer le rôle de la Banque de France en cette matière, mais surtout, une telle décision engendrerait des difficultés parfois insurmontables pour les familles surendettées. Or, la solidarité doit rester l'une des préoccupations majeure des services publics, encore plus en cette période de crise.

Par ailleurs, en termes d'aménagement du territoire, il est inopportun de priver la ville la plus importante du Centre Bretagne de ses services publics.

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal d'exprimer sa ferme opposition à la disparition d'une permanence locale de la Banque de France mais également de demander au gouverneur de garantir de réelles consultations locales, indispensables sur un sujet d'une telle importance.

**Nous vous proposons :**

- d'adopter le texte de cette motion.
- de l'adresser à Monsieur le Ministre de l'économie et des finances, à Monsieur le Préfet du Morbihan et à M. le Sous-préfet de Pontivy, Monsieur le Député Jean-Pierre LE ROCH, Monsieur le Gouverneur de la Banque de France.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 6 juin 2013**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**